



DEPARTEMENT DE LA SARTHE

ARRETE N° *26-2889* du 26 MAI 2026

**DIRECTION GENERALE
ADJOINTE DES RESSOURCES,
EDUCATION ET NUMERIQUE**
Direction des Ressources humaines

DE DELEGATION DE SIGNATURE DE

Madame Nathalie PONTASSE
Directrice générale adjointe
des Solidarités

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1^{er} juillet 2021, relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté en vigueur portant organisation des Services du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1^{er} juillet 2021, relative à la délégation au Président en matière de marchés publics et accords-cadres,

Considérant la nomination de Madame Claire BROUSSEAU, sur l'emploi fonctionnel de Directeur général des services, à compter du 1^{er} juin 2026,

Sur la proposition de Madame la Directrice générale des services du Département,

ARRETE

ARTICLE 1 Délégation est donnée à Madame PONTASSE, Directrice générale adjointe des Solidarités, à l'effet de signer :

tous les actes relevant des attributions du Président du Conseil départemental, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services,

à l'exception :

- des rapports à soumettre à l'Assemblée Départementale et à la Commission Permanente,
- des arrêtés et actes administratifs relatifs à la nomination du personnel sur des emplois permanents et aux emprunts,
- des conventions, des marchés publics et de leurs actes modificatifs, excepté :
 - les conventions, les marchés publics et leurs actes modificatifs dont le montant est inférieur à 90 000 € HT, y compris tous les actes relevant des missions de la Direction générale adjointe des Solidarités pris pour leur exécution et règlement,
 - les commandes et marchés subséquents passés en exécution d'un accord-cadre signé,
- des décisions présentant un caractère permanent en matière de police sur les voies départementales,
- des correspondances aux Ministres, aux Parlementaires et au Préfet.

ARTICLE 2 Délégation est donnée à Madame PONTASSE, à l'effet de signer les ampliations et les copies conformes des actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services.

ARTICLE 3 En cas d'absence ou d'empêchement de Madame PONTASSE, la délégation de signature accordée à l'article 1 du présent arrêté sera assurée par :

- Madame Agnès MAILLARD, attaché principal territorial, Directrice Sarthe Autonomie,
- Madame Fabienne GAYET, attaché principal territorial, Directrice de l'enfance et de la famille,
- Monsieur Bernard BONNEL, attaché hors classe territorial, Directeur des Offres d'accueil,
- Monsieur Nicolas MEZIERES, attaché contractuel, Directeur des Territoires d'interventions sociales,
- Monsieur Olivier SILLERE, attaché hors classe territorial, Directeur Emploi, insertion et logement,

à l'exception, des comptes rendus d'entretien professionnel.

ARTICLE 4 Madame la Directrice générale des services du Département et Madame le Payeur départemental sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame PONTASSE, Madame MAILLARD, Madame GAYET, Monsieur BONNEL, Monsieur MEZIERES et Monsieur SILLERE, et publié sur le site du Département de la Sarthe « www.sarthe.fr ».

Le Président du Conseil départemental,



Dominique LE MÈNER

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception au contrôle de
légalité le 26 MAI 2026
et de sa publication ou notification le 26 MAI 2026